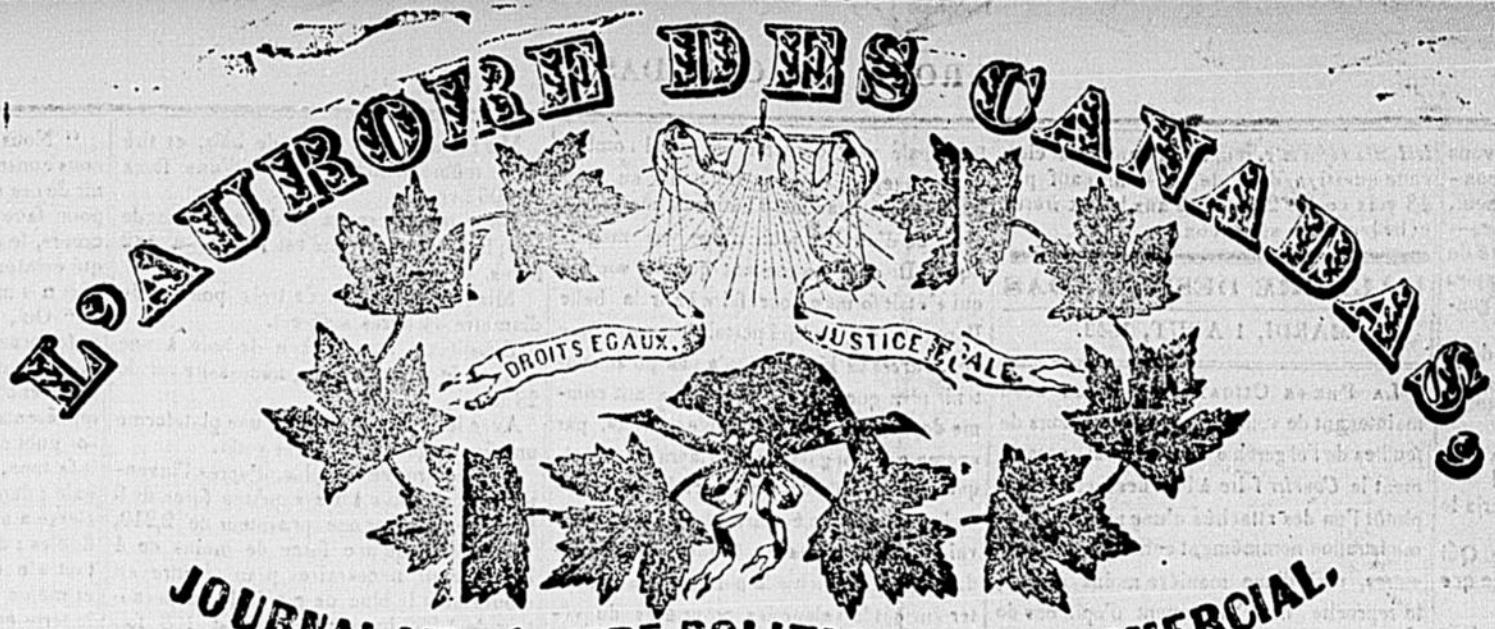


Ce Journal se publie trois fois par semaine les MARDI, JEUDI et SAMEDI. Le prix de la souscription est de QUATRE PIASTRES par an...



JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

PRIX DES ANNONCES
Sur lignes et au-dessous, la insertion 2s. 6d.

Chaque insertion subséquente 7d.
12 lignes et au-dessous, 1er. insertion 4s. 6d.

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertion qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Imprimé et publié par F. CINQ-MARS, rue St. Amable.

SALVE' REGINA.

Salut, mère de clémence!
Salut, source de tous biens!
Appui, modèle, espérance,
Vie et trésor des chrétiens.

C. DE M.

Journal de Québec.

MELANGES.

Les deux Bassompierre.

—Bassompierre! s'écria la marquise étonnée d'entendre prononcer aussi familièrement par une petite fille du village le nom d'un séducteur brilant qui occupait alors sa pensée.

—Il manquait à sa parole ce serait bien affreux, car.....
—Achève, mon enfant, s'écria la marquise frappée de cette réticence et de l'air embarrassé de sa filleule; ne crains pas de te confier à moi.

et qui maintenant... n'a plus qu'à se laisser mourir de chagrin... Ah! monsieur, pardonnez si je manque au respect que je vous dois; mais vous êtes un fier monstre, révérence à part, monseigneur.

—Il est bien tenu! s'écria d'une voix larmoyante l'héritière des Trois-Moineaux. Ainsi, c'est donc bien vrai, ce que dit ma marraine! C'en est donc fait! vous n'êtes plus Nicolas Grillon, mon fiancé!

doute le célèbre et galant héros de la cour de Louis, dit le justicier.
—Le duc de Bassompierre! dit-il avec un rire qui se voulait enjoué; l'aventure est vraiment piquante! Mais, mon enfant, vous n'y songez pas! Ce seigneur ne pense pas à vous, je vous assure, et d'ailleurs, il est en ce moment bien loin d'ici.....

Mais encore une fois, marquise, je vous jure, foi de gentilhomme, que je ne comprends rien à tout ceci. Non, d'honneur, c'est comme je le dis ! Ah ! marquise, si parfois j'ai, pour mes péchés, tenté de mystifier autrui, vous me le faites expi- rablement. Je me croyais habile en ce genre ; mais je vois qu'il en faut rabattre.

—Vous persistez à nier ? S'avez donc confondu..... Fanchette, mon enfant, approche !..... viens démentir ton séducteur ; répète-moi ce qu'il t'a dit.

—Hélas ! ma marraine, il m'a avoué qu'il est bien le duc de Bassompierre !

—Moi ! je vous ai dit cela ? s'écria le duc, outré.

—C'est bêtise ! répondit Fanchette. Qui est-ce qui vous parle, à vous ? Est-ce que vous êtes duc, par hasard ?

—C'est juste ! reprit Bassompierre, rentrant dans l'esprit de son rôle. Eh bien, marquise, vous le voyez ; vos armes tournent contre vous, et dans le fait, votre énigme est tellement embrouillée, qu'il n'est pas fort extraordinaire que vous vous y perdiez vous-même.

—Je m'y perdis en effet, s'écria la marquise. Mais quel est donc ce séducteur dont tu me parles ce matin ?

—Eh mais, c'est M. de Bassompierre, un grand seigneur, un duc, un ami du roi.....

—Eh ! y a-t-il ? s'écria le duc. Ah ça, mais où est-il donc, ce M. de Bassompierre ? Je serais flatté de le connaître.

—C'est un plaisir que vous ne tarderez pas à avoir, répondit Mlle Pivois, car précisément le voici !

FELIX MORNAND.

(La suite au prochain No.)

Commercé.

LE LEGATAIRE.—On parle à Paris, dit le Corsaire, d'une histoire assez plaisante qui se serait passée tout dernièrement entre un légataire et plusieurs employés de pompes funèbres.

Un ancien marchand de casquettes venait de mourir dans la rue des Bourbonnais ; cet homme laissait à peu de chose près, un testament ainsi conçu :

« Je lègue à mon frère mes vieux habits ; mes vieux bas, mes vieilles bottes et mon vieil oignon en crêpe.

« Item. A trente pauvres qui suivront mon corps en pleurant : — dix mille francs.

« Item. Pour me faire un cercueil de plomb et une bière en bon bois de chêne neuf, bien fermée et bien conditionnée ; — quatre mille francs.

On voit que le marchand de casquettes avait bien peur qu'on lui volât ses os.

Mais à part cette appréhension, le legs était une bonne affaire pour les trente pauvres, et si l'on excepte les larmes de la petite vertu que M. Jules Janin a récemment répandues en feuilletons sur la mort d'un prince, il n'est pas commun de voir la douleur aussi richement payée, on se figure donc facilement combien les pauvres des pompes funèbres se sont réjouis en plaignant si bien leurs sanglots.

Seulement il est bizarre de se représenter l'exécuteur testamentaire à la suite du convoi, en train de surveiller les dites pauvres.

—Eh bien, là-bas, vous ne pleurez pas ?

—Monsieur, je vous demande pardon, j'en suis aux chaudes larmes.

—Il n'y a pas de pardon, il n'y a pas de chaudes larmes ; je vois bien que vous ne pleurez pas. Et vous là-bas, vous ici pour regarder les passants ? Et c'est lui là qui pleure comme pour l'amour de Dieu ? c'est de la douleur pour rire, ça ; ce sanglot ne vaut pas deux liards ; recommencez-moi ce sanglot ; on dirait vraiment que vous pleurez aux rabais.

—Monsieur, je vous assure que c'est ce que l'on peut avoir de mieux. Si vous étiez à l'enterrement de M. L.... ou bien du duc de B.... vous auriez vu la différence ; on plaudit et on se réjouit et avec le soucier. Nous, nous donnons ici de la douleur première qualité, vous n'en trouverez de meilleure nulle part.

—Oui, mais vous la vendez cher.

Monsieur, on en peut faire à moins. Il y a douleur et douleur. Si vous ne trouvez pas mieux, nous vous demandons la préférence, quand vous aurez le malheur de perdre monsieur votre père ou madame votre mère ou pour vous-même ; car enfin quand on meurt, on n'est pas fâché que les choses soient bien faites après soi, et d'être sûr que l'on sera pleuré un peu proprement.—Vrai, nous ne pouvons rabattre d'un sou ; c'est à prendre ou à laisser, à meilleur marché nous y perdrons.

—C'est trop cher ; je laisse.

—Oh ! hé ! vous autres, vous ne pleurez plus ?

—Voyons, continuez, et ne vous amusez pas. Tenez, en voilà un qui n'a pas encore pleuré.

—Oh ! ça veux-tu pleurer mieux que ça, toi, et rattrapper le temps perdu ? tâche de pleurer un peu plus vite.

ON PEUT EPOUSER SA BELLE SOEUR.—La question de savoir si l'on peut épouser la sœur de sa première femme, sans violer la loi divine, était agitée depuis longtemps par les églises protestantes des Etats-Unis qui lui avaient donné des solutions diverses. Le synode de l'Eglise allemande pro-

testante réformée, réuni à Albany, a décidé cette question dans le sens affirmatif par 48 voix contre 22. Avis aux beaux-frères et belles-sœurs amoureux.

L'AURORE DES CANADAS

MARDI, 1 AOUT, 1843.

LA PRESSE OLIGARQUE.—Il fait beau maintenant de voir quelques Rédacteurs de feuilles de l'oligarchie de Montréal, notamment le Courrier faire à l'un des membres ou plutôt l'un des attachés d'une ancienne administration nommé comme à quelques autres, mais d'une manière moins directe, le reproche de changement d'opinion de quelque chose d'opposé dans leurs démarches. Des reproches de cette nature sont plus que comiques de la part de ceux qui firent retentir la province des plus furieuses vociférations contre Lord Durham jusqu'à ce qu'il eut pris les rênes du gouvernement, parce qu'alors ils le regardaient comme entiché du crime qu'ils ne peuvent pardonner de libéralisme, qui plus tard l'élevèrent jusqu'au ciel aussitôt qu'ils le virent dans la disposition de prêter l'oreille aux suggestions d'un fanatisme aveugle. Il devint l'idole des meneurs auxquels ces Rédacteurs servaient d'organes, lorsque les premiers s'occupèrent qu'en spéculant sur la vanité de cette seigneurie nouvelle, ils pouvaient le jeter dans l'erreur. On peut voir les contradictions dans lesquelles ils ont fait tomber l'homme public dans cette production volumineuse ou pourtant parfois le libéralisme de l'individu perçu à travers le nuage de bévues qui sont leur ouvrage.

On croit devoir en passant faire observer qu'ils purent lui pardonner de n'avoir pas payé leur encens du plus léger retour, et que les Rédacteurs de feuilles aux gages des meneurs gardèrent alors sur ces marques de dédain, le plus respectueux silence. A leurs yeux tous ses torts étaient compensés par sa déférence aux vœux qu'ils formaient depuis si longtemps de dépouiller la masse du peuple de cette province, de ses droits politiques comme pour le punir de sa fidélité dans les plus rudes épreuves, de plaintes dont personne ne pouvait contester, dont lui-même reconnaissait la justice, enfin de fautes d'un jour et d'indivinités, fruits de celles dont de ces meneurs eux-mêmes ont cru pouvoir s'approprier de s'être rendu coupables.

Pour lord Sydenham, on se demande si ces Rédacteurs peuvent se persuader que leurs sales injures à monsieur Thompson, leurs outrageants sarcasmes et jusqu'à leurs gros bons mots sur le marchand de suif, dont la réputation de libéralisme était le véritable prétexte sont tombés dans l'oubli ? Qui pourrait perdre aussi le souvenir du contraste que présente leur conduite subéquente, lorsqu'on les vit tout d'un coup changer de langage, en faire en quelque sorte une espèce de divinité dès qu'ils le virent se lancer dans la carrière de l'arbitraire.

Contentons-nous d'ajouter qu'ils purent pousser le cynisme jusqu'à faire l'éloge du système de dissimulation, de fraude et de violence qu'ils signalaient dans l'administration du gouvernement de la province.

Les membres de l'administration du jour qui sont sortis de cette route ténébreuse se verraient proligner les mêmes hommages, s'ils étaient capables de consentir à se rejeter dans l'ornière de la corruption.

Article communiqué.

LE JOURNALISME, ETC.

L'auteur de l'article sur le journalisme, l'esprit d'association, etc. n'a pu lire sans le plus vif intérêt quelques observations récentes de l'Editeur d'un de nos journaux de Montréal, sur l'avantage que cette ville pourrait retirer des sources de Varannes pour la santé comme pour la satisfaction de ses citoyens, s'ils dirigeaient leurs promenades du côté du superbe village qui se trouve dans cette paroisse, comme la chose serait possible avec des moyens de communication comme ceux qu'offrent les latimens mis par la vapeur. Rien de plus charmant que la situation de ce village, de plus pur que l'air qui s'y respire, de plus favorable à la santé que l'usage de l'eau des sources qui n'en sont guère éloignées que d'une douzaine d'arpens. L'auberge

principale peut contenir un grand nombre de voyageurs ; elle est d'ailleurs au bord du fleuve élégamment bâtie sur une pointe avancée d'où l'on jouit d'une vue magnifique. D'ions maintenant qu'une société qui s'était formée pour faire bâtir la belle Barque à Vapeur qui portait le nom même de Sources de Varannes, n'a pas pu se soutenir plus que d'autres formées avant comme depuis, pour de semblables objets, par exemple à Longueuil ou à Laprairie. Quelque peu plus de constance et de hardiesse de la part d'associés parmi lesquels se trouvaient des hommes de fortune, aurait produit l'effet d'enrichir la paroisse, d'augmenter surtout la valeur des propriétés du village, de vivifier son commerce, d'encourager surtout l'agriculture de la paroisse et des paroisses voisines en multipliant de beaucoup la facilité pour eux de transporter les produits de leurs terres et de leur économie rurale à Montréal.

Au moyen d'un bâtiment mû par la vapeur, que de familles auraient pu graduellement s'établir dans le village pendant les grandes chaleurs ! Avec le temps que d'hommes engagés dans le commerce ou dans d'autres professions laborieuses auraient pu, comme la chose se pratique ailleurs, aller chaque jour prendre leur dîner, passer la nuit, déjeuner dans le village et revenir faire leurs affaires en ville après ce dernier repas, pour retourner de même le soir au gîte qu'ils auront choisi pour passer l'été. Comme la chose arrive aussi toujours ailleurs en pareille circonstance, le village serait devenu le centre de cette espèce d'industrie comme d'activité, qui sont de même des gages assurés de la prospérité publique.

Il n'eût fallu qu'un peu plus d'union, de constance et surtout de la part de quelques membres de la compagnie de faire l'avance ou de se rendre caution de l'emprunt d'une assez forte somme, et de quelques avances de deniers pour compléter le prix qu'avait coûté ce bâtiment pour soutenir une entreprise qui, comme on vient d'en faire l'observation ne peut manquer d'être avantageuse et de rapports au village, à la paroisse et aux paroisses voisines, même à tout le public.

Mais le bâtiment s'est vendu pour payer ce qui restait dû sur le prix de sa construction. Le village est resté stationnaire et languit. Comme le village lui-même, l'auberge est silencieuse et presque déserte. Une partie de l'édifice bâti sur les sources à l'usage des baigneurs ou celui de ceux qui pouvaient désirer d'aller boire l'eau sur le lieu même est déjà délabrée.

Quelqu'un qui vient de passer dans l'endroit disait tout récemment qu'il n'avait pas vu, dans le cours d'un voyage un peu long, de chemins si détestables que dans le village et dans son voisinage immédiat. Cet état de choses ne fait sûrement pas d'honneur à ceux qui l'habitent, et peut fournir des prétextes aux reproches qu'on renouvelle si souvent contre nos compatriotes sur leur apathie, lorsqu'il est question d'affaires ou d'intérêts publics.

L'auteur avant de terminer croit devoir faire observer que nombre de cultivateurs s'étaient laissés persuader de prendre des actions dans la société qui s'était formée pour la construction des sources de Varannes. Ils ont perdu les capitaux qu'ils avaient placés de confiance dans les principaux associés. On n'a pas besoin de dire, ce que la considération de cette perte peut susciter d'obstacles à la formation de pareilles sociétés dans l'endroit pour l'avenir. On connaît par expérience, ce qu'ailleurs en ce genre, de semblables malheurs ont produit de résultats funestes au développement du commerce et de l'industrie dans le pays.

POUVOIR DES LUMIERES.

Rien n'est plus beau que ce mot souvent répété que les lumières sont une puissance comme on peut le voir même par rapport aux arts mécaniques.

Mr. Redelt dans son ouvrage sur l'art de bâtir rend le compte suivant d'une expérience faite pour connaître la différence des degrés de force, qui, suivant diverses circonstances, sont nécessaires pour mettre en mouvement un bloc quarré de granit, de la pesanteur de mille quatrevingt livres. Pour le mettre en mouvement sur une surface grossièrement travaillée au ciseau dans la carrière il faut une force égale à 758 livres.

Sur un plancher de madriers il est nécessaire d'une force égale à 652 livres.

Mis sur une plateforme de bois, et tiré sur le même plancher, il suffit d'une force de 606 livres.

En frottant de savon les deux surfaces de bois, la force nécessaire est réduite à 182 livres.

Mis sur deux roues de trois pouces de diamètre 34 livres suffisent.

Substituant une surface de bois à une surface de pierre la force nécessaire est de 28 livres.

Avec les mêmes roues sur une plateforme une force égale à 22 livres suffit.

Il a été trouvé de plus, d'après l'invention des chemins à liège qu'une force de 8 livres peut traîner une pesanteur de 2,240, de manière qu'une force de moins de 4 livres serait nécessaire pour mettre en mouvement le bloc de granit de la pesanteur de 1,080 livres ; ce qui est 108 fois moins que dans le premier exemple.

NOUS LISONS DE S. C. CURRIER DES E. U.

CHINE.—On a reçu des nouvelles de Canton qui vont jusqu'au 12 avril dernier ; elles n'offrent aucun intérêt. La mort du commissaire chinois Elepoo, comme on sait, suspendu toutes les négociations entamées par les Anglais relativement aux bases du traité de commerce, et elles ne pourront être renouvelées que lorsque un autre commissaire aura été nommé par l'empereur. Il est probable que celui-ci ne se hâtera pas, car l'excellence de la diplomatie chinoise consiste à ne jamais se presser, promettre beaucoup et n'exécuter qu'à la dernière extrémité.—Depuis la cessation des hostilités, les marchands européens sont arrivés en quantités tellement énormes qu'on ne peut s'en défaire qu'à des prix ruineux, aussi on prévoit de grandes pertes qui tomberont principalement sur les maisons anglaises. On a appris que les environs de Singapore sont depuis quelque temps ravagés à l'envi par des tigres et des bandes de voleurs chinois. Les habitants ont prié le gouverneur anglais d'augmenter les moyens mis à la disposition de la police afin d'arriver à la destruction d'un fleau qui ne leur permet de sortir de la ville que pour être dévorés ou détrossés.

GUADELOUPE.—Plusieurs bâtiments sont arrivés des Antilles avec des nouvelles qui vont jusqu'au 2 de ce mois. Nous remarquons, dans les rapports faits par les différents capitaines, sur l'état sanitaire de Pointe-à-Pitre, de Saint-Thomas et de Trinidad, une contradiction que nous croyons de notre devoir de signaler. Suivant les uns la fièvre jaune fait de nombreuses victimes à Pointe-à-Pitre, tandis qu'on jouit de la meilleure santé à Saint-Thomas et à Trinidad ; suivant les autres, ce serait le contraire. Malheureusement, la vérité est que le fleau des Antilles existe, non-seulement à Pointe-à-Pitre, mais aussi dans les autres îles qu'on nous venons de nommer. A Saint-Thomas, ce sont principalement les Anglais et les Ecoisais que la fièvre atteint, et beaucoup en meurent. Un grand nombre de créoles ont également la fièvre, mais, pour eux, elle se termine presque dans tous les cas d'une manière moins funeste.

Un drame maritime des plus déplorables semblerait confirmer l'existence, à la Pointe à Pitre, d'une maladie contagieuse d'une effrayante mortalité. Le brick américain Ohio, parti de ce port le 20 juin, et arrivé lundi dernier à Baltimore, avait à peine pris la mer que son capitaine et ses deux lieutenants, dont l'un était frère du capitaine Atwood, furent pris d'une fièvre violente à laquelle ils succombèrent tous trois ; les deux lieutenants le 8 et le capitaine le 10 juillet. Il ne restait plus à bord que trois matelots, dont aucun ne connaissait la navigation. Et c'est au plus heureux des hasards qu'ils doivent d'avoir été poussés vers Baltimore où ils ont été recueillis par un bateau pilote et conduits dans le port.

Il faut cependant que la maladie dont on parle ne fit pas de grands ravages à la Guadeloupe, ou du moins qu'elle n'eût pas acquis encore une effrayante violence au 12 juin, car le gouverneur de l'île, dans le discours par lequel il a ouvert, ce jour-là, le conseil colonial, ne fait pas mention de ce nouveau fleau. L'allocution du contre-amiral Gourbeyre est presque tout entière consacrée au douloureux souvenir de la catastrophe du 8 février. En voici quelques passages où respire une noble reconnaissance et une consolante espérance.

« Messieurs, a dit le gouverneur, nous avons vu s'affaiblir le souvenir des cruelles épreuves que nous avons traversées ; mais nous n'avons point oublié, nous n'oublions jamais le touchant dévouement de nos frères de la Martinique et de l'escadre de Antilles, qui nous portèrent les premiers secours et les premières consolations.

« Nous n'oublierons jamais ces généreux étrangers qui disputèrent aux braves habitants de la Martinique le bonheur de nous secourir dans notre détresse. Honneur aux Danois et aux Suédois, aux Américains du nord et aux Allemands qui, depuis Caracas jusqu'à New-York, ont voulu prendre part à ce grand acte de bienfaisance ! Honneur aux colons anglais qui, confondant ce que le destin s'est plu à confondre, n'ont su faire aucune différence entre un Français et un Anglais frappés par le même fleau, n'ont voulu voir dans les victimes d'un même désastre que des membres de la grande famille humaine, que des enfants d'un même Dieu !

« Nous conserverons surtout, messieurs, nous conserverons précieusement le souvenir de ces consolations descendues du trône pour faire revivre l'espérance dans nos cœurs, le souvenir de toutes les sympathies qui éclatèrent en France, quand on y apprit tous ces malheurs.

« Oui, comme le roi, comme la reine, notre providence, la mère-patrie s'est vivement émue au récit de tous les maux qui ont accablé la pauvre Guadeloupe ! Les représentants du pays ont demandé au trésor public les premiers dons offerts à votre infortune, proclamée une calamité nationale ; dans toutes les églises du royaume le clergé a appelé sur vous la compassion des fidèles ; dans tous les départements, dans tout le territoire dans toutes nos colonies, et même parmi les Français qui vivent sur la terre étrangère, des souscriptions ont été ouvertes en faveur des victimes de la catastrophe du 8 février. Déjà les secours de la métropole ont pu satisfaire aux nécessités les plus urgentes du moment ; bientôt de nouveaux secours nous permettront de soulager d'autres souffrances ; bienôt aussi, j'espère, d'autres ressources vous aideront à relever, à perfectionner vos usines, et viendront rendre la vie à la malheureuse Pointe-à-Pitre.

« Tant de témoignages de sympathie ne devaient pas rester stériles ; ils ont fait disparaître les plus grandes difficultés du présent ; ils vous ont rendu quelque confiance dans l'avenir, que vous pouvez aujourd'hui envisager sans effroi.

Nous voyons par les journaux anglais de cette ville que le célèbre chanteur de l'opéra comique italien le Signor de Begnis est en cette ville et se propose de donner un concert dans le cours de cette semaine à l'Hôtel Raaco. La réputation distinguée dont ce Mr. jouit tant en Europe que dans toutes les parties des Etats-Unis comme chanteur, et la plus forte preuve du talent de cet artiste éminent que les journaux de Londres ont surnommé « le Prince de l'Opera Buffa ».

Signor de Begnis entre autres chefs-d'œuvre de la musique italienne se propose de nous donner « Largo al factotum » du Barbier de Séville composé expressément pour lui par Rossini ; et le rondo français « J'ai de l'argent » arrangé par lui-même, dans lequel il a été surnommé « l'inimitable » par les journaux de Londres.

Nous extrayons du Boston N'est on Particle suivant écrit sur un des derniers concerts donnés par cet artiste dans son genre :

« Nous avons déjà remarqué que le grand charme de la soirée consistait dans la supériorité et la variété du choix de la musique ; mais nous doutons que le concert eût causé autant de satisfaction aux quinze cent personnes assemblées en dehors des murs du Malodion, si De Begnis n'avait pas égayé les représentations de la soirée, par son air fantaisique délicieux de Largo al factotum de Rossini ; et l'inimitable jeu d'esprit, (car nous ne pouvons l'appeler autre chose,) intitulé : « J'ai de l'argent. Voilà déjà plusieurs années que nous avons entendu le grand maestri chanter cette expressive composition pour la première fois. Il était alors à l'apogée de sa gloire, et l'âme de tout le monde musical. Mais nous doutons qu'il l'ait jamais chanté avec plus de naïveté, et qu'il en ait rempli mieux l'effet qu'il l'a fait jeudi soir. En vérité, il nous a paru comme s'il avait été inspiré ; les flammes soulaines de l'enthousiasme à chaque instant tellement que par moments il nous portait au plus haut point d'admiration que nous ayons encore éprouvé ».

Ainsi donc d'après cet extrait nous devons nous empresser d'aller nous occuper à se porter en foule à son concert, dont nous donnerons plus ample détail en temps lieu, d'autant plus que nous avons entendu dire que le Signor de Begnis se propose de ne donner qu'un seul concert.

« Depuis que nous avons écrit le programme ci-dessus, il nous est parvenu l'annonce du concert du Signor De Begnis qui fixe à jeudi prochain la brillante soirée qu'il nous promet. — (Communiqué.)

PENSEES.

Avec quelle joie l'homme éclairé doit voir s'élever dans la carrière, la jeunesse qu'échauffe une noble énergie..... Sans l'enthousiasme des âmes élevées elle cette fange de voluptés, ces délices de la vie matérielle qu'énervent tant de faibles carrières ?

La plus utile leçon qu'on puisse donner aux enfants, c'est celle de l'amour du travail, soit pour leur bonheur, soit pour conserver une santé robuste, obtenir une vie longue, acquérir des talents, de la science et de la fortune.

ENSEIGNEMENTS UTILES.

(Extraits du vieux livre de mon oncle.) Le cultivateur en Canada travaille le coup ; il faudrait seulement qu'il pût diriger ses opérations. Sa culture bien entendue le ferait plus riche. On a remarqué

qu'il péchait surtout dans les détails. L'éducation se multipliera dans nos paroisses, on en connaîtra le prix!

La négligence d'un cultivateur lui est plus dommageable que ne lui seront tous les biens du ciel; car un Dieu bon lui a donné des moyens s'il ne les connaît, et bien souvent il ne les connaît pas parce qu'il a négligé de les apprendre.

Ce n'est pas le travail qui manque à l'agriculteur, c'est bien souvent la volonté. Le temps du travail doit être plus ménagé que la fortune qu'on possède, parce qu'il peut servir à en acquiescer une plus grande et qui sera perdue si on ne s'en sert pas.

Le bien c'est tout ce qui inspire l'amour de la justice et de la droiture. Le bien c'est l'amour de son semblable, c'est l'amour du pauvre, c'est l'amour des malheureux, c'est l'amour de ses amis, c'est l'amour de soi-même, qui peut donner de la peine, et portera à la recherche de tout ce qui peut faire plaisir.

et ses habitudes de lésinerie. Son père lui avait laissé une belle et grande ferme aux environs de York, ainsi que quelques autres propriétés. Marie et père du quatre enfants, il exploitait depuis longues années sa ferme, ainsi qu'une distillerie et une taverne bien achalandées, et c'est avec leurs produits accumulés qu'il est parvenu à amasser une fortune évaluée à plus de 400 mille dollars. Jamais M. B. n'a dépensé un sou pour l'éducation de ses enfants, et n'ayant eu de confiance en personne, il n'a jamais prêté ni fait crédit à qui que ce soit; les meilleures hypothèques, les cautions les plus solides, ne lui inspiraient que méfiance; et il avait si mauvaise opinion de toute espèce de fonds publics, qu'on ne l'a jamais vu y risquer la plus modique somme.

Le cœur de St. Louis.—Une précieuse découverte vient d'être faite. Tout annonce que les investigations qui vont suivre de indications déjà obtenues, amèneront la confirmation de la découverte du cœur de Saint-Louis.

ON NE FUME PAS!—A Boston il est expressément défendu de fumer dans les rues sous peine d'une forte amende et d'un emprisonnement limité. A New-York, un individu trouvé le cigare à la bouche, (dans les rues, bien entendu) est arrosé par des sapeurs pompiers, postés à chaque coin de rue. — Quid dirait nos citoyens s'ils savaient que dans cette ville si pareilles lois existaient ici!

teur HELLER, membre de l'académie de médecine à Paris, a communiqué récemment à ce corps qu'on a l'habitude en Grèce d'observer la langue des personnes qui ont été mordues par des chiens, parce que au bout de huit ou neuf jours il paraît des pustules appelées *lysses* par les Grecs. Ces pustules contiennent toute la matière crabe; si on les coupe immédiatement et qu'elles soient cautérisées on prévient l'hydrophobie.

Etat comparatif des arrivages, tonnages et émigrés, au port de Québec, depuis l'ouverture de la navigation, jusqu'au 27 juillet 1842 et 27 juillet 1843.

Table with 3 columns: Vaisseaux, Tonnages, Emigrés. Rows for 1842 and 1843.

Plus en 1843 274 80,091 moins 20,657 Arrivages des ports d'en bas aux mêmes périodes: 27 juillet 1842—37 2,378 27 juillet 1843—29 2,237

MARIAGE. En cette ville, hier matin, Mr. J. A. Montreuil, N. P. à Demoiselle Edwige Lamarche, tous deux de cette ville.

DECES. A l'Hotel Dieu de cette ville, samedi, le 29 du courant, la Sœur Dumaine, fille de M. Charles Dumaine du faubourg Ste. Marie, à l'âge de 38 ans.

En cette ville, vendredi dernier, après quelques jours de souffrances très aiguës, supportées avec une résignation exemplaire, Dame Henriette Raymond, épouse du capt. Justin Frénière. Elle laissa pour la regretter un époux inconsolable, 3 enfants en bas âge et un grand cercle de parents et d'amis. Ses funérailles ont eu lieu hier matin, accompagnées d'un grand concours de peuple. Sa dépouille mortelle fut déposée dans les voûtes de l'église paroissiale. Elle était âgée de 37 ans.

Au faubourg St. Roch, Québec, le 27 courant, à l'âge de 52 ans, Dame Marie Louise Boucher Beville, épouse de Monsieur François Elot dit Julien, maître-ménager, après une douloureuse maladie supportée avec force et résignation. Les pauvres perdent en elle une protectrice et ses connaissances un parfait modèle de charité. Sa douceur et les vertus sociales dont elle était douée avaient su lui attirer l'amitié de ceux qui la connaissaient. Elle laisse pour déplorer sa perte prématurée un époux inconsolable, 4 enfants et un cercle nombreux de parents et d'amis.

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL. LE SIGNOR DE BRONIS. A l'Honneur d'informer le public de Montréal qu'il donnera un concert vocal et instrumental.

JEUDI PROCHAIN, LE 3 AOUT 1843. A l'Hotel Rasco. Il aura assisté en cette occasion par Mad. GIBBS, Mr. WARREN et par d'autres professeurs distingués de cette ville. Les part. carités seront données dans un autre annonce.

A LOUER. UNE MAISON, située sur la rue St. Joseph formant le coin de la rue Lamoignon. Cette maison est avantageusement située pour le commerce, ayant toujours été employée pour un autre.

TOUSSAINT MERCIE: 1er. Aout. j-37.

HARPE, GUITARE ET CHANT. MADLIE ROCK a l'honneur d'informer le public qu'elle a l'intention de donner des leçons dans les branches élevées d'instruction ci-dessus, et d'après le succès qu'elle a rencontré dans son système d'enseignement à D. bin, Edinbourg, Liverpool et dans les principales villes des Etats-Unis, elle n'hésite aucunement à garantir aux familles qui voudront bien l'honneur de leur patronage, une connaissance aisée et prompte d'aucune, ou de toutes les études agréables ci-dessus. Des classes de chant seront organisées, si on le désire. Les écoles et les familles pourront être enseignées à des conditions modérées, réglées suivant l'éloignement et le nombre des élèves. Des particularités plus amples seront données en adressant chez Mr. Martel, No. 31, rue Ste. Marie, Faubourg de Québec, un magasin de musique de Mr. Herbert, rue Notre Dame, et chez Mr. Maillé, professeur de musique, rue Sanguinet.

JAMBON FUME ET COFFES SECHE'S. LES familles qui auront besoin des articles ci-dessus les trouveront préparés d'après la méthode anglaise, à des prix en gros pour argent comptant, au nouveau magasin de provisions, rue St. Joseph, vis-à-vis le magasin de l'Hotel P. McGill.

FROMAGE AMERICAIN très fin. Farine supérieure moulu fine. Bœuf, porc, lard, pommes de terre, pois fondus. Cassonade et sucre raffiné et Thé d'une qualité fine. JOHN DOUGALL. 40 juillet 1843.

VENTE PAR ENCAN. Par J. D. Bernard. VENTE CONTINUEE. AUJOURD'HUI, MARDI le 1er. AOUT. La vente commencée hier, aux Magasins de Sous-sol, sera continuée et sera vendue par encan public, un assortiment général de marchandises de laine, toile, coton et soie, propres pour la saison présente et à venir.

LE ST. LOUIS. CAPIT. FELIX SINCENNES. CET élégant et superbe bateau à vapeur, qui est destiné pour la navigation de MONTREAL à CHAMBLY continue ses voyages réguliers entre ces deux places "vice-versa". Le ST. LOUIS offre tous les avantages pour les passagers tant sous le rapport de la commodité que sous celui de l'avantage de se rendre le même soir en cette ville.

LE BRITANNIA. Capt. Louis St-Louis. Continuera le service régulier entre Montréal et Varennes, en touchant à Boucherville en allant et venant, comme ci-devant. Depuis, il fera un voyage toutes les semaines entre Montréal et les Trois-Rivières; il partira de ce port, tous les vendredis à 4 heures P. M. et touchera en allant et venant à Boucherville, Varennes, Verchères, Berthier, Rigolet de Massinongé, Rivière du Loup, Yamachiche, à l'embouchure de la Rivière Nicolet et Trois-Rivières, et partira de cette place pour Montréal le lundi matin. Il laissera Varennes tous les mardis et vendredis à 8 heures du matin et repartira les mêmes jours pour Varennes à 4 heures après-midi.

POMPE POMPES! M. ANTOINE LEPAGE donne avis à ceux des Campagnes ou autres, qui désireraient se procurer UNE POMPE à FEU dans leur village, qu'il est en état de leur en procurer au plus court avis, en s'adressant soit par écrit ou personnellement à sa demeure rue des Fortifications, près de la pesée au coin de M. SERAPHIN LUSSIER, aubergiste, au coin de la rue St. Bonaventure, place du marché à foins. Le coup d'une bonne pompe qu'il garantira n'excèdera pas \$75. Il peut en confectionner aussi 5 de plus bas prix.

DOCTEUR MEILLEUR ET Bureau d'éducation RUE ST. DENIS, Maison occupée autrefois par L. M. Viger, Ex Dr. Wolfred Nelson, AU COIN DES RUES ST. JACQUES ET ST. LAURENT. MONTREAL. 13 sept. 1842.

DR. C. A. REGNAULT, Médecin et Chirurgien Français, de la faculté de Médecine de Paris. Licencié en Angleterre et en Canada, etc. Maison de Mme. Veuve DELORME au coin des rues St. Laurent et Craig. 17 avril 1843.

STRABISME OU YEUX CROCHES. L'EDRICAULT prévient les personnes qui sont atteintes de cette infirmité si douloureuse, qu'au moyen d'une opération très peu douloureuse, il s'engage à leur mettre les yeux parfaitement droits.

AVIS. JE Soussigné donne avis public que conformément à l'acte de dissolution de société, qui a existé entre TURCOT et BERIAU, que je suis autorisé à régler les affaires de la dite société; tous ceux qui doivent à la dite société sont priés de venir régler au plus tôt, au Bureau de la ci-devant société, et ceux à qui elle est endettée, de présenter leurs créances.

AVIS. LA Société qui a existé entre Philippe Turcot et Joseph Bériau, sous les noms et raisons de Turcot et Bériau, a été dissoute d'un consentement mutuel et en raison du mauvais état de la santé de M. Turcot. Tous ceux qui doivent à la ci-devant société sont priés de venir régler.

AVIS. LA Société qui a existé entre Philippe Turcot et Joseph Bériau, sous les noms et raisons de Turcot et Bériau, a été dissoute d'un consentement mutuel et en raison du mauvais état de la santé de M. Turcot. Tous ceux qui doivent à la ci-devant société sont priés de venir régler.

AVIS. LE Soussigné avertit les amis de la ci-devant société de Turcot et Bériau, qu'il continue seul les affaires tel que ci-devant et dans le même local. Il offre de vendre un assortiment étendu de provisions de toute espèce et autres articles, à des prix modérés et à des conditions faciles.

AVIS. LE Soussigné informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté TOUS SES FONDS DE MARCHANDISES SECHEES DE GOUT et D'ETAPPE à son NOUVEAU MAGASIN, la porte voisine de Mr. F. DUCLOS, Eagle Hotel, rue McGill.

REMERCIEMENTS. LE Soussigné informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté TOUS SES FONDS DE MARCHANDISES SECHEES DE GOUT et D'ETAPPE à son NOUVEAU MAGASIN, la porte voisine de Mr. F. DUCLOS, Eagle Hotel, rue McGill.

REMERCIEMENTS. LE Soussigné informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté TOUS SES FONDS DE MARCHANDISES SECHEES DE GOUT et D'ETAPPE à son NOUVEAU MAGASIN, la porte voisine de Mr. F. DUCLOS, Eagle Hotel, rue McGill.

REMERCIEMENTS. LE Soussigné informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté TOUS SES FONDS DE MARCHANDISES SECHEES DE GOUT et D'ETAPPE à son NOUVEAU MAGASIN, la porte voisine de Mr. F. DUCLOS, Eagle Hotel, rue McGill.

REMERCIEMENTS. LE Soussigné informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté TOUS SES FONDS DE MARCHANDISES SECHEES DE GOUT et D'ETAPPE à son NOUVEAU MAGASIN, la porte voisine de Mr. F. DUCLOS, Eagle Hotel, rue McGill.

REMERCIEMENTS. LE Soussigné informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté TOUS SES FONDS DE MARCHANDISES SECHEES DE GOUT et D'ETAPPE à son NOUVEAU MAGASIN, la porte voisine de Mr. F. DUCLOS, Eagle Hotel, rue McGill.

REMERCIEMENTS. LE Soussigné informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté TOUS SES FONDS DE MARCHANDISES SECHEES DE GOUT et D'ETAPPE à son NOUVEAU MAGASIN, la porte voisine de Mr. F. DUCLOS, Eagle Hotel, rue McGill.

REMERCIEMENTS. LE Soussigné informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté TOUS SES FONDS DE MARCHANDISES SECHEES DE GOUT et D'ETAPPE à son NOUVEAU MAGASIN, la porte voisine de Mr. F. DUCLOS, Eagle Hotel, rue McGill.

REMERCIEMENTS. LE Soussigné informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté TOUS SES FONDS DE MARCHANDISES SECHEES DE GOUT et D'ETAPPE à son NOUVEAU MAGASIN, la porte voisine de Mr. F. DUCLOS, Eagle Hotel, rue McGill.

CORPORATION DE MONTREAL. LE TRESORIER DE LA CITE notifie que les LIVRES DE COTISATION pour l'année courante ont été remplis à ce bureau par les cotiseurs; et ceux QUI SONT EN RETARD à LA VILLE sont requis de payer immédiatement sans autre notice.

PRIX REDUIT. ENTRE QUEBEC ET MONTREAL. LE CHARLEVOIX. Capt. J. B. Ryan. RENOMME par sa marche supérieure fera à l'avenir, chaque semaine, ses voyages réguliers entre Québec et Montréal comme suit: Départ de Montréal à 6 HEURES du SOIR.

UN REGLEMENT DU CONSEIL DE VILLE. PASSE le 26 mai dernier défend "sous peine de punition" de jeter de la POUSSIERE, des ORDURES, ou les DECORATIONS d'aucune maison, magasin ou cour, dans aucune des rues, quarrés ou coins de cette ville, etc.

LE DR. DROLET. Au coin de la RUE MCGILL, et de la RUE ST. JACQUE, près du MARCHÉ A FOIN. Montréal 1 Mai 1843.

AVIS. JE donne avis, par les présentes, qu'une SOUTERRAINNE PELTIER, mon épouse abandonnée ma demeure, sans cause légitime, que je ne payerai aucune dette qu'elle contracte en mon nom.

AVIS. LE Soussigné, le remblai de la côte St. Pierre, de 40 et 50 ans augmentation d'Action divisé en 52 lots de 50 ar. en chaque lot. Dans les bois francs, to township de Sumner et les lots Nos. 26 et 27. Rang 10. 23 et 24. Rang 11. Près de Drummondville, township de Winkano Nos. 26 et 12, Nord 2. Rang 8.

AVIS. Toutes ces terres sont pour ainsi dire au milieu des habitations, et d'une fertilité reconnue. Le Soussigné en dispose sur son marché pour argent comptant ou pour un crédit qui ne devra pas excéder 10 ans.

AVIS. LES comptes dus à L'AURONNE n'ayant été transmis comme d'habitude dans ce journal, j'avertis par cet avis que je suis maintenant à la fin de la collecte; par moi seul ils doivent être liquidés.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

MANUFACTURE DE TAPIS, ETC. A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Terrain FLEURIS de patrie et grandeur variés pour plancher &c. TAPIS de Tab. Placé, de Cuir, Batiste, Gingham, Soie, &c. Mantoux, Toiles, Prelats et autres Toiles.

EDITION DE LUXE. EN VENTE, LE CALENDRIER DE L'ANNEE 1843,

POUR MONTREAL. Les calculs Astronomiques, et la partie Ecclésiastique rédigée par Mr. PAB... DUCHAINE, et corrigée avec le plus grand soin.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Kingston, 30 Juin 1843.

La plus Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, de nommer: WILLIAM MORRISON, Ecuier, de Berthier, agent résidant pour la disposition des Terr. de la Couronne, dans le District de Berthier.

NOTICE. LOUISE PAUL HUE, veuve de feu IGNACE PAUL HUE, mon Epouse, ayant laissé ma Maison, depuis le 5 du mois courant, sans mon consentement, le Public est averti de ne lui avancer aucune chose à mon compte, ne venant point être responsable d'aucunes dettes qu'elle contractera à compter de ce jour vingt quatre Novembre mil huit cent quarante deux.

JEAN DTE. a PARENT. St. Aimé, ce 24 Nov. 1842.

AVIS. EST à vendre à Sorel un BEAU CHEVAL de CINQ ANS qui pour le trois quarts de sa course, peut être même pas d'égale dans la Province; il trotte facilement "un mille dans dix minutes et demi".

LES PERSONNES qui ont des RECLAMATIONS contre la SUCCESSION de feu MOSES H. GILBERT, en son vivant commerçant de Montréal, sont requises de les présenter dûment authentiquées, et celles qui sont ENDETTEES envers la dite succession, sont requises de faire leurs PAIEMENTS à immédiatement au Voussigné.

LA GURIANDE LITTERAIRE. NOUVELLES SERIES EMBELLES DE GRAVURES, MUSIC, ETC. Commençant en Janvier 1843.

CANADA ALMANAC DE LOVELL GIBSON. Pour 1843, PRIX 50c. la Grosse — 5c. par Douzai LES LIBRAIRES.

UN JEUNE HOMME bien recommandé parlant les deux langues désirerait trouver une place chez un épicier, ou une petite somme privée. S'adresser à ce bureau.

AVIS. EST par le présent donné qu'en conformité de l'ordonnance de la 2me Victoria, Chap 34 pour la due exécution de ce qui est mentionné le Bureau du Trésorier du District Municipal de Montréal est, pour le moment actuel, établi à résidence du Trésorier, situé à la côte St. Laurent.

EDWARD HACKETT, Trésorier du District de Montréal. 1er Février, 1843.

FOND D'EMPRUNT NATIONAL. Société d'assurance pour la vie et remise d'annuité. 26, CORNHILL, LONDRES. CAPITAL, £500,000. Mis en pouvoir par Acte du Parlement. BRANCHE DU CANADA. DIRECTEURS. Hon: Mr. le Juge Day, BENJAMIN HOLMES, Ecr. HARKES H. CASTLE, Ecr. JOHN W. DUNSCOMB, Ecr. Directeur. MEDECIEN—S. C. SEWELL, M. D. AVOCAT—F. GODSCHALL JOHNSON Ecr.

ASSURANCE POUR LA VIE. EN outre de la garantie parfaite pour celui qui est pourvu d'une police pour un large capital, payé entier, et pour des fonds accumulés, à des taux modérés de prémiun, l'avantage suivant est un parmi le grand nombre de ceux qui appartiennent exclusivement aux principes d'assurance pour la vie et remise d'annuité mis à exécution par la société, savoir:—Pouvoir d'emprunter (sans délai, dépense ou formalité) deux tiers des prémiun payés sur une police d'assurance.

LE SOUSSIGNE MARCHAND AM COMMISSION ET AGENT GENERAL A QUEBEC à l'honneur d'offrir ses services aux MARCHANDS de la CAMPAGNE et AUTRES pour le placement de grain, ou aucun autre produit de la saison prochaine.

CHAPEAUX NOUVEAUX. A DESPRIX CONFORMES AUX CIRCONSTANCES. LE Soussigné a vendit un assortiment splendide de CHAPEAUX de LONDRES et de Montréal, de Castor et de soie, de toute forme et de toute qualité. Il fait aussi les chapeaux à TROIS-CORNS, dont se servent les usages et le clergé du Canada.

WILLIAM GETTESS. Importeur, manufacturier et vendeur de Chapeaux, Casquettes et Pelletteries de toute description, en gros et en détail, à l'ancienne maison, au centre de la rue St. Paul, Nos. 177 et 119. Avril.—bm.

EN VENTE. CHEZ LES LIBRAIRES DE CETTE VILLE. Analyse de l'ORDONNANCE des Bureaux d'Hygiène, pothèques, suivie du texte anglais et français de l'ordonnance, des lois relatives à la création des ci-dessus Bureaux de Contés, et de la loi des lettres de ratification.

On ne peut prévoir ni prévenir toutes les conséquences des innovations. —PAR— L. H. LAFONTAINE. Avocat.

De l'imprimerie de Louis PERRAULT. Un volume in 8° demi-relié. Imprimé sur caractère neufs et beau papier. Prix Dix chelins.

EN VENTE, AUX LIBRAIRIES DE E. R. FABRE, ECR. Rue St. Vincent. C. P. LEPROHON, ECR. Rue Notre Dame, Et

Le Bureau de ce Journal; Un Pamphlet traitant sur l'Union de la Pologne et la Hollande ayant à peu près les mêmes rapports l'Union des deux Canadas par un Canadien. Il contient 67 pages, imprimé sur beau papier, et est en beaux caractères. Il se vend pour 1c. 6c. Montréal, 1er. Octobre 1842.

PUBLIE ET A VENDRE CHEZ— C. P. LEPROHON. Librairie, rue Notre Dame, PRECIS DE DIVERSES ORDONNANCES ET STATUTS REDIGES PAR GODEFROY CHAGNON, Ecr. Notaire, 1 Vol. in 12e de 108 pages.

TABLE DES MATIERES Introduction Ordonnance pour la nomination des officiers de paroisses, Ordonnance concernant les municipalités, Acte pour l'établissement des écoles élémentaires, Ordonnance pour les bureaux d'enregistrement, Acte pour remédier aux abus commis contre l'agriculture, etc.

AVIS. EST par le présent donné qu'en conformité de l'ordonnance de la 2me Victoria, Chap 34 pour la due exécution de ce qui est mentionné le Bureau du Trésorier du District Municipal de Montréal est, pour le moment actuel, établi à résidence du Trésorier, situé à la côte St. Laurent.

P. B. DECOUSSE, MARCHAND TAILLEUR. Enseigne des rues St. Jacques et Place d'Armes, MONTREAL. A constamment en main un assortiment choisi de draps larges, Casimirs, Etouffes pour vestes, etc., le tout fait par les meilleurs ouvriers et à très bon compte. 15 Mai, 1843.

PATURAGE! VIS.—CEUX qui auront des CHEVAUX (Etalons exceptés) à mettre en PATURAGE et qui désireront se procurer un bon Paillage, tant sous le rapport de l'herbe qui est en abondance, que de celui de l'eau qui ne manque jamais. Pour plus amples informations s'adresser à Mr. LOUIS BLANCHARD, Faubourg St. Antoine, ou sur les lieux, à la Côte des Neiges, à Mr. MAILLIEUF, vis-à-vis la maison d'Ecole Montréal 21 Mai 1843.

XTRAITS FLUIDE DE SALSEPAREILLE PAR LYMAN. CETTE PREPARATION de SALSEPAREILLE ROUGE DE LA JAMAÏQUE est faite d'après un nouveau procédé, avec le plus grand soin et la plus grande attention sans aucun mélange de mercure et d'arsénicaux, et peut être prise avec une parfaite sécurité dans toutes les circonstances; elle est garantie comme égale, si ce n'est supérieure, à aucune autre préparation semblable maintenant en usage.

POUDRE AMERICAINE VEGETALE POUR LES VERS. CETTE PREPARATION, la découverte d'un certain médecin américain ayant une pratique originaire et étendue, a maintenant passé par l'épreuve de plusieurs années d'expérience, et est recommandée avec confiance comme une médecine sûre et effective pour chasser les vers du système.

GRAINE DE BLE D'ASIATIQUE. CETTE DESCRIPTION de blé n'a jamais été connue par la rouille; on s'en est servi d'une manière très étendue aux Etats-Unis, et quelques uns des principaux fermiers dans ce voisinage en font usage avec un succès égal et complet.

GRAINES fraîches de Jardin, de foin et de leur. 13 Avril 1842. UN PRIX extra payé pour quelques cents minots GRAINES DE LIN par WM. LYMAN et CIE. 13 Avril 1843.

LES Soussignés offrent en vente à des prix très réduits huile de lin toute espèce de peintures et couleurs pour peindre, vernis de résine supérieure, pinceaux, fourmis en gros ou en détail à leur magasin de drogues, rue St. Paul. WM. LYMAN et CIE. Chimistes et Droguistes. 13 Avril 1843.

GRAINES DE JARDIN ET D'AGRICULTURE. A VENDRE par les Soussignés. 5000 lbs. graines de trèfle rouge à un prix édit 200 minots graines de mil 800 do do d'ognon, do betteraves à vaches. Aussi un très ample assortiment de graines de jardin fraîches. Par WM. LYMAN et CIE. Rue St. Paul

NOUVELLE CHAMBRE DE LECTURE ET LIBRAIRIE CIRCULANTE CHOISIE. LE Soussigné offre ses plus sincères remerciements à la communauté littéraire de Montréal pour le support libéral qu'il lui ont donné en encourageant sa littérature à bon marché, et en maintenant le plaisir de leur annoncer qu'il est sur le point d'établir une CHAMBRE DE NOUVELLES et une LIBRAIRIE sur un pied bien moins coûteux qu'aucune de celles qui ont été ci-devant établies en Canada. Il propose d'avoir de bonne heure un assortiment des papiers nouvelles et productions littéraires anglaises, françaises et américaines les plus recommandables du jour, publiées dans les langues française et anglaise.

ECOLE ELEMENTAIRE DU JOUR, FRANCAISE ET ANGLAISE. SYSTEME SUPERIEUR D'EDUCATION POUR LES ENFANS. LE SOUSSIGNE étant Professeur de langue française depuis plusieurs années, à l'honneur d'informer les citoyens de Montréal qu'il a ouvert une ECOLE FRANCAISE ET ANGLAISE, LUNDI, le 13 du courant, dans le haut de cette grande maison en brique, maintenant occupée par MR. THOMAS DOYLE, comme magasin de marchandises sèches, étant la seconde maison du magasin d'épicerie de Mr. Clapp, Rue Ste. Marie, à l'entrée du faubourg de Québec, et il espère, par une stricte attention, combinée avec la supériorité de son système d'enseignement mériter leur faveur et leur encouragement. Il donnera aussi des LECONS PRIVEES LE SOIR aux Messieurs et Dames, soit à leurs demeures respectives ou à sa chambre d'école. Les meilleurs références quand à sa capacité. Conditions par quartier, pour les deux langues £1, et pour une séparation 15 chelins. T. L. DOUTNEY. 20 juin 1843.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la Succession de feu Dame CATHERINE GOWING, veuve Wm. AYLLOR, en son vivant aubergiste au Côteau du Lac, sont priées de présenter leurs comptes dûment authentiqués à J. Wathier, Ecuier, Marchand du dit lieu, Curateur légal, et à la dite Succession, ou au Notaire soussigné; et toutes les personnes qui doivent à la dite Succession de lui payer immédiatement le montant de leurs comptes. L. ADAMS N. P. Côteau du Lac 1er Septembre 1842. j-51

AVIS. EST par le présent donné que toutes personnes qui achèteront ou recevront en gage de Mag delaine DUBEAU, mon Epouse, aucunes effets appartenant à notre Communauté ou qui lui vendront quoi que ce soit généralement seront responsables des conséquences qui pourraient en résulter et je prie le public généralement que dorénavant je n'acquiescerai aucune dette contractée par elle pour quelque commerce que ce soit. NARCISSE DUBEAU. St. Laurent 22 juin 1842. l.-a.—l.-m.—21.

NOUVEAU MAGASIN DE TABAC A L'ENSEIGNE DE LA GROSSE TORQUETTE LE PLUS PRES DU MARCHÉ NEUF. LES soussignés ont l'honneur d'informer les marchands de Campagne et le public en général qu'ils manufacturent maintenant et gardent constamment en main un assortiment considérable de tabac à priser, à fumer et de cigares, le tout, de la meilleure qualité et à très bas prix. KURCSYN & Co. Montréal ce 22 juin 1842.

AVIS. UN INSTITUTEUR bien recommandé, possédant les deux langues Française et Anglaise grammaticalement désirerait trouver une place pour enseigner dans une école ou comme copiste dans un bureau. Il fournira les meilleurs recommandations de capacité et de mœurs. S'adresser à ce bureau Montréal, 8 Mai 1843. h-4.

F. LA MARCHIE MARCHAND TAILLEUR, Faubourg Québec, Rue Ste. Marie, No 53. TOUT en remerciant ses amis et le public prend la liberté de les informer qu'il vient d'ouvrir un Magasin à la place ci-dessus mentionnée où il aura constamment en main un assortiment complet de tous les espèces d'étoffes, qu'il confectionnera aux conditions les plus libérales. Montréal 10 Juin. l.m. 17.

MANUFACTURE DE VOITURES RUE CHENNEVILLE. LE Soussigné, tout en faisant ses remerciements à ses amis et au public pour les faveurs passés, à l'honneur de les informer qu'il a repris ses affaires à SON ANCIENNE BOUTIQUE, où il sera très flatté de servir ceux qui désireront le favoriser, d'après ses CONDITIONS ORDINAIRES, qui, par rapport au PRIX, et à LA MAIN D'OEUVRE, etc., seront trouvés, il l'espère, après examen égaux à ceux de grandes présentations. P. BEAUCHAMP. N. B.—Un bon assortiment de VOITURES D'HIVER. 2 Oct. 1842. j-74.

Le Soussigné a maintenant son étude en la maison de Mr. Easton, avocat, au coin Nord-Est de la Place d'Armes, petite rue St. Jacques vis-à-vis le pignon de la maison du Dr. Arnoldi. OVIDE LEBLANC, Notaire. 11 Mai, 1843.

Taux de piége par le Canal de Chambly, DESCRIPTION DES EFFETS. e. d. TAUX Fleur, Crackers, Graines, Oignons, Lard, Cidre, Whiskey, Vinaigre, Huile, Vin, Bière, Poisson salé, Poix, Goudron, Vernis, Thérbentines, Huiles, Fruits secs, Noix, Potasse, Plâtre, Saindoux, Suif, Beurre, Cire, Riz, Fromage, Jambons, Lard Bourané, Cuir, Peaux vertes, Cornes, Poissons secs, Tabac, Sel, Charbon, Plâtre, Fer, etc.

Table with multiple columns listing various goods and their prices. Items include Flour, Crackers, Graines, Oignons, Lard, Cidre, Whiskey, Vinaigre, Huile, Vin, Bière, Poisson salé, Poix, Goudron, Vernis, Thérbentines, Huiles, Fruits secs, Noix, Potasse, Plâtre, Saindoux, Suif, Beurre, Cire, Riz, Fromage, Jambons, Lard Bourané, Cuir, Peaux vertes, Cornes, Poissons secs, Tabac, Sel, Charbon, Plâtre, Fer, etc.

Une fraction de tonneaux est estimée en proportion du nombre de quarts de tonneaux, qu'il y trouvent, et une fraction de quarts de tonneaux est estimée à un quart entier. Le taux du bois, planches, madriers, et croûtes en croûtes est calculé en proportion de la quantité de bois, mais toute quantité au-dessus de 25 pieds, doit payer par 25 pieds. Par ordre de Son Excellence en conseil. S. B. HARRISON, Secrétaire. Kingston, 1 Juin 1843.

Bureau des Terres de la Couronne. Kingston, 1 Mar. 1843.

AVIS est donné par ces prétentions, que A des applications seront reçues durant le Mois de MAI JUN, et JUILLET prochains, pour COUPER DU BOIS sur les TERRES de la Couronne appartenantes et non appartenantes pour la saison prochaine, aux bureaux suivants, savoir: Au bureau de la Couronne pour le bois, à Bytown, pour les deux côtés de l'Ottawa et ses environs, depuis au-dessus de Grenville, jusque jusqu'à la rivière de Finch, à Vinchesler et Mountain, dans le district de l'Est, les Terres au Nord de la rivière et du Canal de Rideau, et dans les Townships de Elmley, Burgess et North Crosby, dans le district de Johnstown, ainsi que Palmerston, et les terres non appartenantes jusqu'au Nord des Townships de Olden, Kennebec, Kulader, et Elzevir dans le district de Midland.

Aux bureaux des Agents spéciaux de District, pour cette partie de la Province, ci-devant Haut-Canada. Au Bureau de William Morrison, Ecr., de Berthier, pour le côté Nord du St. Laurent, entre Montréal et Montmorency. Au Bureau de C. L. Miller, Ecr., à Nicolet, pour le côté sud du St. Laurent, depuis Sorel jusqu'à la rivière des Chaudières. Au Bureau de Edmund Perle, Ecr., à Philippsburg, pour le district de Missisquoi. Au Bureau de C. F. Fournier, Ecr., à Saint Jean Port Joli, depuis la rivière des Chaudières jusqu'à la rivière Métis.

Aucunes licences régulières ne peuvent être données présentement pour le territoire Sud-Est du chen lin de Portage à Temiscouata, et sur les différentes branches de la rivière de St. François et du district adjoignant; mais les personnes qui désireront faire application pour les terres susdites devront correspondre avec ce Bureau, jusqu'à ce que ce territoire ait été régulièrement exploré et placé sous les yeux d'un Agent local.

Pour le district de Gaspé, on peut obtenir des informations de Wm. McDonald, Ecr., ci-devant Agent à New-Carlisle; mais, toutes applications doivent être faites à ce Bureau pour le présent. A. N. MORIN, Commissaire des Terres de la Couronne. mai 1843. l.b.-9.